

13 janvier 2025 Province de Québec
Municipalité de Shigawake
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal de Shigawake, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce treizième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, sont présents :

Marcel Gagnon, Nancy Skene, Georgette Chapados, Jeffrey Vautier et Heather Imhoff.

Absent : Michael Hayes

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Rolande Beebe.

L'adjoint administratif, Pascal Caron est aussi présent.

2025-01-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par le conseiller Jeffrey Vautier et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

2025-01-02

ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Georgette Chapados et appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la réunion régulière du 2 décembre, réunion extraordinaire du 12 décembre, réunions extraordinaires du 18 décembre 2024 pour les états financiers, le plan triennal et l'adoption du budget 2025 soient acceptés tel que rédigés et lu.

Adoptée

2025-01-03

COMPTES

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyée par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes du certificat 01-2025 au montant de 31 036.45\$ et 01A-2025 au montant de 24 031.14\$ et 01B-2025 au montant 1 400.83\$, soient acceptés et la directrice générale par intérim est autorisée à les payer.

Adoptée

2025-01-04

DON

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et appuyé par le conseiller Marcel Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise le don suivant :

Tournoi de hockey Paspébiac: 50.00\$

Adoptée

2025-01-05

RÉSOLUTION DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses doivent être approuvées par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon, appuyé par le conseiller Jeffrey Vautier et résolu l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et d'autoriser la directrice générale ou son remplaçant à en effectuer le paiement selon, soit la date d'échéance, soit les modalités prévues par la dépense.

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :

*rémunération *charge sociale *téléphone et internet *sûreté du Québec *électricité *intérêts sur emprunts *remboursements des emprunts *quotes-parts *assurance *remise gouvernementale *RCAP, *SPC, frais de dépôt commercial, *frais fixes, frais de transmission.

Adoptée

2025-01-06

RÉSOLUTION POUR PAIEMENT DE PG SOLUTIONS

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité autorise le paiement de la facture de PG Solution pour l'année 2025 au montant de 7 388.29\$.

Adoptée

2025-01-07

RÉSOLUTION AUGMENTATION SALARIALE

Il est proposé par la conseillère Georgette Chapados, appuyé par le conseiller Marcel Gagnon que le salaire des employés de la municipalité soit majoré de 2% et que les élus demeurent au même salaire.

Adoptée

2025-01-08

RÉSOLUTION CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene, appuyé par le conseiller Marcel Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande à la Caisse Populaire Desjardins du Centre Sud Gaspésien d'effectuer les modifications suivantes;

Ajout d'un signataire, Monsieur Pascal Caron, adjoint administratif.

Ajout dans accès D de Monsieur Pascal Caron, adjoint administratif.

Adoptée

2025-01-09

RÉSOLUTION INSCRIPTION CLICSÉCUR ENTREPRISE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene appuyé par le conseiller Jeffrey Vautier et résolu à l'unanimité des conseillers que Pascal Caron, adjoint administratif, soit ajouté pour l'utilisation de tous services en ligne émanant de ClicSecur au nom de la municipalité de Shigawake.

Que Pascal Caron, adjoint administratif, soit autorisé à signer, au nom de la municipalité de Shigawake, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

Adoptée

2025-01-10

RÉSOLUTION AJOUT DE PASCAL CARON ET NANCY CASTILLOUX POUR L'AGENCE DE REVENU CANADA

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et appuyé par le conseiller Marcel Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accepte que Nancy Castilloux, DG par intérim et Pascal Caron, adjoint administratif puissent agir au nom de la municipalité avec l'Agence de Revenu du Canada.

Que Nancy Castilloux, DG greffière-trésorière par intérim et Pascal Caron, adjoint administratif, soient autorisés à signer, au nom de la municipalité de Shigawake, les documents requis pour l'inscription à Revenu Canada et, généralement, à faire tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre de l'Agence du Revenu Canada soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon Dossier Service Canada.

Adoptée

2025-01-11

RÉSOLUTION POUR INSCRIPTION / ADHÉSION À L'ADMQ

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Vautier et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise Pascal Caron, adjoint administratif, à s'inscrire et adhérer à l'ADMQ.

Adoptée

2025-01-12

RÉSOLUTION ACHAT DU LOGICIEL MUNY'S

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète MUNY'S, le tableau de bord en gestion municipale au coût de 405\$ + taxes.

Adoptée

2025-01-13

RÉSOLUTION POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par la conseillère Georgette Chapados et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Shigawake confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Shigawake confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2025 par une contribution financière de 1 828.00\$.

Adoptée

2025-01-14

**RÉSOLUTION AIDE À LA VOIRIE LOCALE-
VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

Attendu que le ministère des transports, de la Mobilité durable et d'Électrification des transports a versé une compensation de 96 540\$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur une proposition du conseiller Jeffrey Vautier, appuyé par le conseiller Marcel Gagnon, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Shigawake informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

2025-01-15

**RÉSOLUTION POUR TRANSFÉRER LES LEVÉES DE
FOND DU COMITÉ FAMILIALE EN RÉSERVE.**

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et appuyé par le conseiller Jeffrey Vautier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité transfère les levées de fond du comité familial en réserve.

Adopté

2025-01-16

RÉSOLUTION POUR AJOUTER LE GARAGE ET LES JEUX À NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE

Il est proposé par la conseillère Georgette Chapados et appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité autorise l'ajout du garage et des jeux au contrat d'assurance.

Adoptée

2025-01-17

RÉSOLUTION D'APPEL D'OFFRE DE GRÉ À GRÉ POUR L'INSTALLATION DES JEUX

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par le conseiller Jeffrey Vautier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité va en appel d'offre de gré à gré pour l'installation des jeux.

Adoptée

2025-01-18

RÉSOLUTION PERMISSION DE VOIRIE INSTALLATION OU RÉPARATION

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les différentes normes en signalisation routière lors de travaux en référence au Tome V - Signalisation routière;

Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu que la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est proposé par la conseillère Georgette Chapados et appuyé par la conseillère Heather Imhoff que la Municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025, et qu'elle autorise à signer les permis.

Adoptée

2025-01-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019.10.04 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et appuyé par le conseiller Jeffrey Vautier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité adopte le règlement 2024-02 modifiant le règlement 2019.10.04 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-01-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene que la séance soit levée à 19h24.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Rolande Beebe, maire

Nancy Castilloux,
DG par intérim